

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7432**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Chargé de gestion immobilière

Nouvel intitulé : Chargé de gestion immobilière

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Groupe conseil assurances formation (GCAF) Sup'tertiaire	Directeur Sup'Tertiaire

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chargé de gestion immobilière est mandaté par le(s) propriétaire(s) pour la gestion journalière d'un bien immobilier. Ceci comprend la gestion financière, administrative juridique, fiscale et technique du bien immobilier. - Tenue des Assemblées Générales et des Conseils Syndicaux

- Suivi de la comptabilité et du budget du copropriétaire
- Visite et entretien des biens immobiliers
- Gestion locative pour le compte d'un propriétaire bailleur
- Gestion et développement du cabinet

Le titulaire possède les compétences suivantes: Tenue des Assemblées Générales et des Conseils Syndicaux

- Ouverture de compte-client
- Assemblées Générales

Suivi de la comptabilité et du budget du copropriétaire

- Administration des immeubles
- Etablissement du budget

Visite et entretien des biens immobiliers

- Visite des biens et surveillance de l'état général
- Exécution et contrôle des travaux

Gestion pour le compte d'un propriétaire

- Conseil à la gestion des biens du propriétaire
- Gestion financière des biens du propriétaire

Gestion et développement du cabinet

- Commercialisation des produits immobiliers
- Gestion administrative, comptable et des ressources humaines

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

• Entreprise privée (cabinet d'administrateur de biens, gestion locative ou syndic de copropriété • Entreprise publique (HLM, direction des équipements, collectivité territoriale, OPAC, parc de loisirs, syndicat intercommunal...).

- Banques (service de gestion du parc immobilier)
- Assurances (service de gestion du parc immobilier)
- GIE de centres commerciaux
- Foncières

En fonction des structures dans lesquelles il travaille il peut être appelé : gérant d'immeubles / régisseur de biens immobiliers / gestionnaire d'immeuble / property manager / gestionnaire immobilier / gestionnaire locatif

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1501 : Gérance immobilière

Réglementation d'activités :

L'administrateur de biens doit être titulaire d'une carte professionnelle « Gestion immobilière » délivrée par la préfecture du département . Le demandeur doit être muni des documents suivants :

- les attestations de Garantie financière et d'assurance RCP ;
- les justificatifs de son aptitude professionnelle;
- les statuts de sa société ;
- l'imprimé de sa demande de carte professionnelle ; Cerfa 11555*02 (copie jointe)
- un extrait Kbis du registre du commerce de moins d'un mois ;
- l'attestation d'ouverture d'un compte bancaire pour l'activité de gestion ;
- la photocopie de la carte d'identité ;

- la liste des établissements, succursales, agences, bureaux dépendants de l'entreprise créée

Depuis le 1er Janvier 2006, la loi Hoguet a été modifiée par le décret du 21 octobre 2005 (document en annexe) : il faut maintenant un diplôme ou un titre de niveau II pour être habilité à obtenir la carte professionnelle « G » auprès de la Préfecture, soit à titre d'indépendant soit en tant que gérant d'une structure entrepreneuriale.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

EVALUATION N°1 : Problématique résolue en collectif EVALUATION N°2 : Analyse prospective individuelle

EVALUATION N°3 : Rédaction d'un projet

EVALUATION N°4 : Présentation orale

EVALUATION N°5 : Stage professionnel

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		5 personnes : - Le Directeur Pédagogique - 4 professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		5 personnes : - Le Directeur Pédagogique - 4 professionnels
En contrat de professionnalisation	X		5 personnes : - Le Directeur Pédagogique - 4 professionnels
Par candidature individuelle	X		5 personnes : - Le Directeur Pédagogique - 4 professionnels
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X		5 personnes : - Le Directeur Pédagogique - 4 professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, sous l'intitulé Chargé de gestion immobilière avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

10 à 11 titulaires de la certification par an en moyenne

Autres sources d'information :

contact@suptertiaire.com

<http://www.suptertiaire.com>

Lieu(x) de certification :

32 rue de Paradis 75010 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

32 rue de Paradis 75010 Paris 15 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

Historique de la certification :

Certification suivante : Chargé de gestion immobilière